

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2019/24

*adopté à la majorité des membres votants
(15 favorables, 1 sans prise de part au vote)*

le 24/04/2019

Objet : avis concernant l'aménagement d'une passerelle sur la Cisse, à Averdon et Marolles, dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des vallées de Grand Pierre et Vitain.

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-9, R. 332-23 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du projet, faisant suite à l'envoi d'un dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 24 avril 2019, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN note que le dossier, bien que présentant quelques imperfections, prend très correctement en compte l'ensemble des enjeux en présence, au point de paraître surdimensionné au vu de l'importance modeste du projet. Il est par ailleurs recommandé, si cela est possible, de profiter des travaux pour mener des actions de génie écologique favorables aux bryophytes.

L'avis du Conseil est favorable à l'unanimité des membres votants.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT